



Deces dun des actionnaires d une societe

Par **lesparre**, le **06/05/2008** à **19:20**

ayant été embauché avec un contrat cdd mais ne comportant pas de date de fin de contrat le contrat stipulé simplement jusqu'à la fin des travaux de la vigne c'est que j'étais employé dans un château l'employeur qui m'avait signé ce contrat est décédé. Le domaine étant géré par une société avec deux autres actionnaires ne m'a toujours pas répondu au courrier que je lui ai adressé car je me pose la question puis je être considéré encore salarié de l'entreprise car de ce fait je ne peux accepter aucun travail de l'anpe à ce jour pas de réponse de leur part de plus je ne peux pas bénéficier des assedic